

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD 01

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

49ème session

Pékin, République populaire de Chine, 24-29 avril 2017

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'agenda Compétence Etats membres. Vote Etats membres.¹	CX/PR 17/49/1
2	Désignation des rapporteurs Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
3	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/2
4 (a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/3
4 (b)	Questions découlant des autres organisations internationales Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/4
5 (a)	Rapport de la JMPR 2016 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du Rapport de la JMPR 2016
5 (b)	Rapport sur les réponses de la JMPR 2016 à des questions spécifiques soulevées par le CCPR Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	Section 3 du Rapport de la JMPR 2016
6	Projet et avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 et à l'étape 4 - Observations à l'étape 3 (en réponse à CL 2016/48-PR) Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/5 CX/PR 17/49/5-Add.1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
7 a)	Projet et projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7 et 4: 'Vegetable commodity groups'	CX/PR 17/49/6
7b)	Projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 7: Groupes de produits sélectionnés (Groupe 020 - Graminées de céréales) - Observations à l'étape 6	CL 2017/19-PR CX/PR 17/49/7
7 c)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 021 - Herbes pour la production de sucres ou sirops) - Observations à l'étape 3	CL 2017/20-PR CX/PR 17/49/8
7d)	Avant-projet de révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 4: Groupes de végétaux sélectionnés (Groupe 024 - Graines pour boissons et sucreries) - Observations à l'étape 3	CL 2017/21-PR CX/PR 17/49/9
7 e)	Avant-projet de Tableaux- Exemples de sélection de produits représentatifs (légumes et autres groupes de produits) (pour inclusion dans les Principes et directives relatifs à la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus de pesticides pour certains groupes de produits) à l'étape 4 - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CL 2017/22-PR CX/PR 17/49/10
8	Projet de directives sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse visant à déterminer les résidus de pesticides dans les aliments à l'étape 7 - Observations à l'étape 6 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CL 2016/27-PR CX/PR 17/49/11
9	Document de discussion sur une éventuelle révision des équations IESTI Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/12
10 a)	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité (sur la base des observations soumises en réponse à la CL 2017/12-PR) Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/13
10 b)	Informations sur les homologations nationales des pesticides (sur la base des observations soumises en réponse à la CL 2017/18-PR) Document de discussion sur l'établissement d'une base de données du Codex sur les homologations nationales des pesticides Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/PR 17/49/14 CX/PR 17/49/15

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
11	Autres questions et travaux futurs <i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonction des sujets traités. (Document non disponible)</i>	
12	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres. Vote Etats membres.	
13	Adoption du rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres.²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.